

CONSIGNES AUX ELEVES
RETOUR DES MANUELS SCOLAIRES 2020

Les manuels scolaires seront rendus
OBLIGATOIREMENT selon le planning diffusé. Les horaires seront respectés.

Les manuels devront être vidés de tout papier, les couvertures auront été désinfectées.

Les manuels abîmés ou perdus feront l'objet d'une amende pour couvrir les frais de réparation ou de remplacement du livre.

Le retour des manuels se fera au CDI. Chaque élève déposera son tas de livres sur les tables prévues à cet effet, avec un papier repositionnable portant son nom, son prénom et sa classe. Les règles de distanciation seront maintenues. Les élèves viendront au CDI accompagnés de leur professeur ou d'un AED.

Les élèves de 6^e, 5^e et 4^e, peuvent garder des manuels pendant les vacances en échange d'un chèque de caution de 17 € par manuel, qu'ils apportent au CDI (sinon, ils rendent le livre). Le chèque de caution, libellé au nom du FSE, ne sera encaissé qu'en cas de dégradation ou de perte.

Pensez également à rapporter les ouvrages empruntés au CDI.

JEUDI 25 JUIN

	Retour CDI	
5B	8H00/9H00	M. Galliache
5A	9H00/10H00	M. Mont
4B	10H00/11H00	Mme Crinquand
6A	11H00/12H00	Mme Terrier

VENDREDI 26 JUIN

	Retour CDI	
3B	8H00/9H00	M. Bourgon
3A	9H00/10H00	Mme Jobard
4A	10H00/11H00	Mme Faucheu
6B	14H30/15H30	Mme Serrier